



SIE DU BAS ROUBION ET CITELLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations précédées du symbole  sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières



Caractérisation technique du service.....	4
Présentation du territoire desservi.....	4
Mode de gestion du service pour l'année 2025	6
Caractéristique technique du service d'eau potable.....	7
La population.....	7
Les ressources en eau	9
Les stations de traitement.....	11
Le réseau	
Les réservoirs.....	11
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025	13
Détails des prélèvements	14
<i>Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)</i>	15
<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)</i>	16
<i>Indicateurs de performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3, P107.2)</i>	17
Détail des travaux réalisés en 2025	19
Les travaux sur le réseau :	19
Les travaux pour les lotissements :	19
Tarification de l'eau et recettes du service.....	20
<i>Facture d'eau type (D102.0)</i>	20
<i>Recettes</i>	
Financement des investissements	21
<i>Branchements en plomb</i>	21
<i>Montants financiers</i>	21
<i>État de la dette du service</i>	21
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
<i>Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)</i>	22
Tableau récapitulatif des indicateurs.....	22

Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

◆ Le Syndicat des Eaux du Bas Roubion et de Citelle (SIEBRC) est un syndicat mixte fermé exerçant les compétences liées à l'eau potable telles que définies dans l'arrêté du 14 novembre 2016 :

- Distribution d'eau potable,
- Gestion du service et l'exploitation des installations,
- Distribution et service aux abonnés,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, de renforcement ou d'extension du réseau d'eau potable,
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'assainissement,
- Réalisation des réseaux, des ouvrages de pompage, de stockage et de traitement,
- Etude, recherche de la ressource en eau potable,
- Réalisation de branchements particuliers.

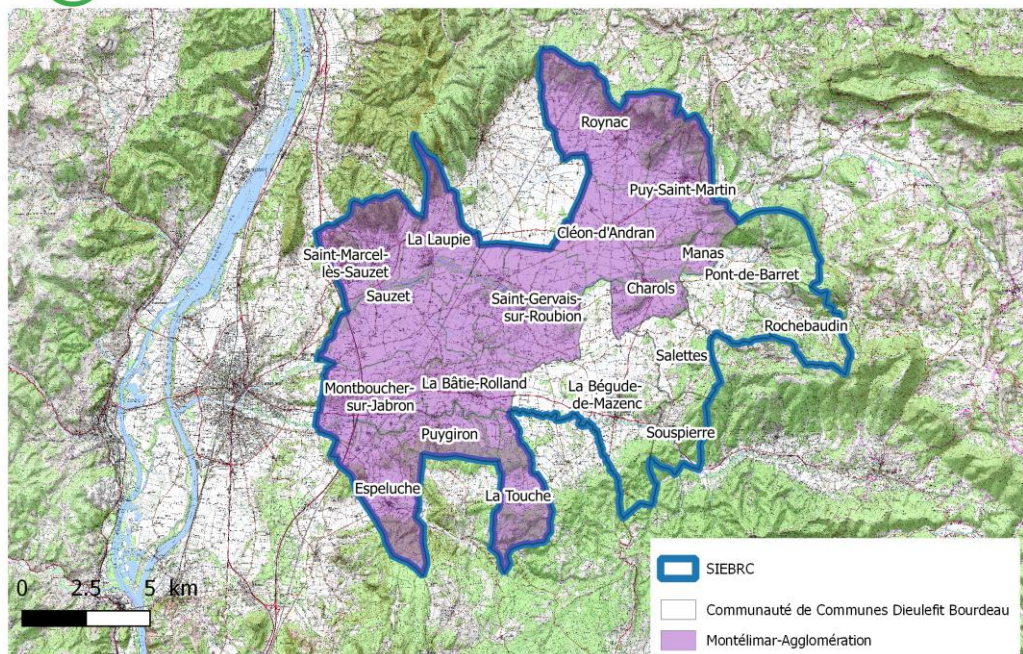


◆ Le SIEBRC dessert 20 communes qui sont incluses respectivement dans les périmètres :

- De la Communauté d'Agglomération « Montélimar Agglomération » pour 15 d'entre elles : Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Espeluche, La Bâtie-Rolland, La Laupie, La Touche, Manas, Montboucher-sur-Jabron, Puy-Saint-Martin, Puygiron, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet.
- Cet EPCI qui a récupéré la compétence eau potable au 01/01/2020 est donc adhérent au Syndicat par le mécanisme de représentation substitution.
- De la Communauté de Communes de « Dieulefit-Bourdeaux » pour les 5 autres : La Bégude-de-Mazenc, Pont-de-Barret, Rochebaudin, Salettes, Souspierre.



Syndicat des Eaux du Bas Roubion et de Citelle
Communes adhérentes



Historique

Le SIEBRC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle en 2017.

A compter du 1er janvier 2022, les communes de Montboucher-sur-Jabron et Espeluche ont été intégrées au contrat de délégation de service public confié à la SAUR via un premier avenant.

Gouvernance en 2025

Le Conseil Syndical du 15 septembre 2020 a permis l'installation du Comité Syndical et l'élection du Président et des Vice-Présidents.

- Le Président : Hervé ANDEOL (Saint-Gervais-sur-Roubion)
- 1^{er} Vice-Président : Marc-André BARBE (La-Bégude-de-Mazenc)
- 2^{ème} Vice-Président : Jean RAGEL (Montboucher-sur-Jabron)

VILLE	Délégué Syndical	Suppléant
LA BATIE ROLLAND	Bernard GERANTON Mickaël CORDIER-STANGHELLINI	Sébastien VITURET Emeric CHATELET
LA BEGUDE DE MAZENC	Marc-André BARBE Eric LOISEAU	Francis MORIN Nathalie GARDET
BONLIEU SUR ROUBION	Alain DORLHIAC Alain MEYERS	Emmanuelle CHAPELON Bertrand GROS
CHAROLS	Maurice JOURDAN Nathalie VERNET	Christian MAYEUX Chantal BONIFACY
CLEON D'ANDRAN	Jérôme JOUVE Jean-Claude AILLOUD	Stéphane LUNVEN Claude RAYMOND
LA LAUPIE	Joël MAURIN Laurence AUBERT	Christian ZURFLUX Jean-Christophe LE ROUX
MANAS	Florence MERLET Xavier MALATRE	Michèle CHARRIERE Marie-Françoise NAGEOTTE
PONT DE BARRET	Robert PALLUEL Gérard PEZ	Sandrine COURBIS Anne SANTIER
PUY ST MARTIN	David LAMANDE Michel THIVOLLE	Xavier DU GARREAU Claude COSTECHAREYRE
PUYGIRON	Muriel MONNIER Serge TEYSSIER	Manuelle HERY Amandine AUDRAS
ROYNAC	Valérie ARNAVON Richard COUTELIER	Philippe EHRHARD Pierre-Alexandre LLABES
ST GERVAIS SUR ROUBION	Hervé ANDEOL Anne-Claire VIAL	Jacky VIALATTE Nicolas BROCHIER
ST MARCEL LES SAUZET	Lakhdar OSRAFIL Frédéric SOTERAS	Patrick BRAILLON Jean-Michel ZUCCHIATI
SAUZET	Julien DUVOID Lise DUPERIER	Damien ROUX Emilien JACQUIER
SALETTES	Jean-Pierre LEYDIER André BERNARD-RAMA	Didier ALAIZE Patrick FOUCAUD
SOUSPIERRE	Pierre MOSSAZ Eliette GUILHAUD	Pierre COLOMB Eliette GUILHAUD
LA TOUCHE	Sandrine MOURIER-REY Frédéric GUERIN	Mathilde NAUDEIX Régine MONTZIEUX-PEYRIN
ROCHEBAUDIN	Alexandre BARBE Stéphane GALDEMAS	REBOUL Olivier Edith SYLVESTRE
MONTBOUCHER SUR JABRON	Jean-Antoine RAGEL Joël RIBES	Stéphane HILAIRE Raymond D'HAILLECOURT
ESPELUCHE	Vincent BOREL Nicolas LAURENT	Valérie BRUNNER Alain LE ROI

Mode de gestion du service pour l'année 2025

◆ Sur le territoire de l'ex Bas Roubion, le service d'eau potable a été délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1^{er} janvier 2019, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.

◆ A partir du 1^{er} janvier 2022, les deux communes de l'ex-Citelle intègrent le contrat du Bas Roubion via un avenant DSP.

Les coordonnées de la SAUR sont les suivantes :

SAUR FRANCE
Centre de MONTELIMAR
Chemin de la Fonderie - BP 137
26216 MONTELIMAR CEDEX

Caractéristique technique du service d'eau potable

Les données sont issues du rapport annuel du délégataire réalisés par la société SAUR, dans le cadre de son contrat de DSP avec le SIEBRC.

La population

Au 31/12/2025 :

- ◆ Le service public d'eau potable dessert environ 18 346 habitants, dont 14 479 pour l'ex Bas Roublon et 3 867 pour l'Ex Citelle.

Données 2024 : 18121 habitants*

Définition : La population desservie (D101.) est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- ◆ Le service public d'eau potable dessert 9 371 compteurs, dont 7 500 sur l'ex Bas Roublon et 1 871 sur l'ex Citelle.

Données 2024 : 9 303 compteurs – 7 440 pour le Bas Roublon et 1 863 pour Citelle

Définition : VP.056 Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La densité linéaire est de 19.23 compteurs/km.

Données 2024 : 19.05 compteurs/km.

Définition : nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement

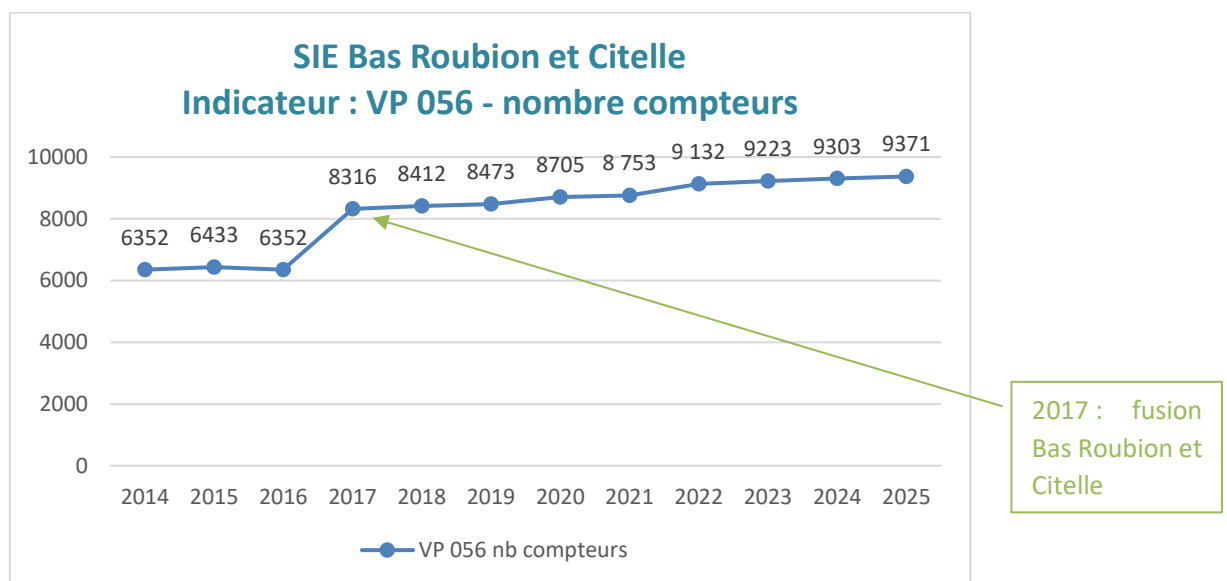
La consommation moyenne par compteur est de 98.25 m³/an.

Données 2024 du SIEBRC : 92.43 m³/compteur

Données 2023 du SIEBRC : 98.15 m³/compteur

Définition : consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés

Figure 1 Evolution du nombre de compteurs au SIE Bas Roublon et Citelle



La répartition des compteurs par commune est la suivante :

Commune	Nombre compteurs 31/12/2021	Nombre compteurs 31/12/2022	Nombre compteurs 31/12/2023	Nombre compteurs 31/12/2024	Nombre compteurs 31/12/2025
Bonlieu-sur-Roubion	197	208	208	215	216
Charols	417	437	445	474	482
Cléon-d'Andran	592	613	610	609	609
Espeluche	536	539	540	534	535
La Bâtie-Rolland	546	586	595	598	597
La Bégude-de-Mazenc	1002	1022	1027	1048	1057
La Laupie	381	388	387	386	389
La Touche	135	135	136	135	138
Manas	148	147	146	147	148
Montboucher-sur-Jabron	1261	1298	1320	1329	1336
Pont-de-Barret	383	385	387	392	398
Puy-Saint-Martin	506	530	549	560	560
Puygiron	211	214	216	215	216
Rochebaudin	79	78	78	79	80
Roynac	245	245	249	245	246
Saint-Gervais-sur-Roubion	550	548	553	555	563
Saint-Marcel-lès-Sauzet	578	604	604	613	624
Salettes	67	68	68	68	68
Sauzet	972	1010	1029	1027	1035
Souspierre	73	77	76	74	74
Total	8879	9132	9223	9303	9371

Le nombre d'abonnés et de compteurs peut différer du fait qu'un abonné (exemple une commune) puisse avoir plusieurs compteurs.

Les ressources en eau

Le SIEBRC dispose de 12 ressources dont 2 forages profonds - le forage de La Vesque (Montboucher-sur-Jabron) et celui de Pierougier (Espeluche). Les autres ressources du syndicat fonctionnent gravitairement, sauf pour le puits des Reynières à Bonlieu-sur-Roubion.

Ressource	Année mise en service	Rapport hydrogéologique	Arrêté préfectoral	Acquisition foncière, travaux	Indice de protection P108.3
Les REYNIERES	1972	2009 pour la DUP, 2014 pour l'AAC	09/01/2015	Foncier acquis Clôture existante	100
CITELLE	1950	08-04-1999	29/08/2002	Il manque une parcelle de 0.15 a...	80
La VESQUE	Année 80	années 90 2004/2006	10-11-1995 8-12-2006 : arrêt cassé Arrêté en révision*	Foncier au SIE Citelle Clôture	80
LES BLANCHONS	1912	01-06-2000	06-03-2003	Pbm foncier (multi propriétaire)	60
PIEROUGIER		mars 2003	09-04-2009	Foncier acquis	80
LES PRES ROCHEBAUDIN	1968	01-07-1998	13-07-2000	Foncier à la commune	80
BAYANNE	1950	08-01-2010	11-04-2014	Foncier à la commune Découpage foncier en cours	60
COMBE-REYNAUD	1970	18-02-1988	29-09-1995	Foncier acquis Clôture existante	80
SOURCES D'EYZAHUT	1946	18-03-1987	17-05-1990	Foncier acquis	80
La Touche MARGUERIE	1950	15-10-1988	07-01-1993	Foncier à vérifier, clôture absente	60
La Touche Le CHAIX			01-07-1994	Foncier à la commune	80
BRIDON	1970	02-11-1988	24-04-1990	Foncier au SIEBRC et commune	80

Au 31/12/2024 :

◆ Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 85.3%

Données 2024 : 84.5%.

Définition : La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% : aucune protection
- 20% : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : Dossier déposé en préfecture
- 60% : Arrêté préfectoral (AP)
- 80% : AP complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% : AP et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

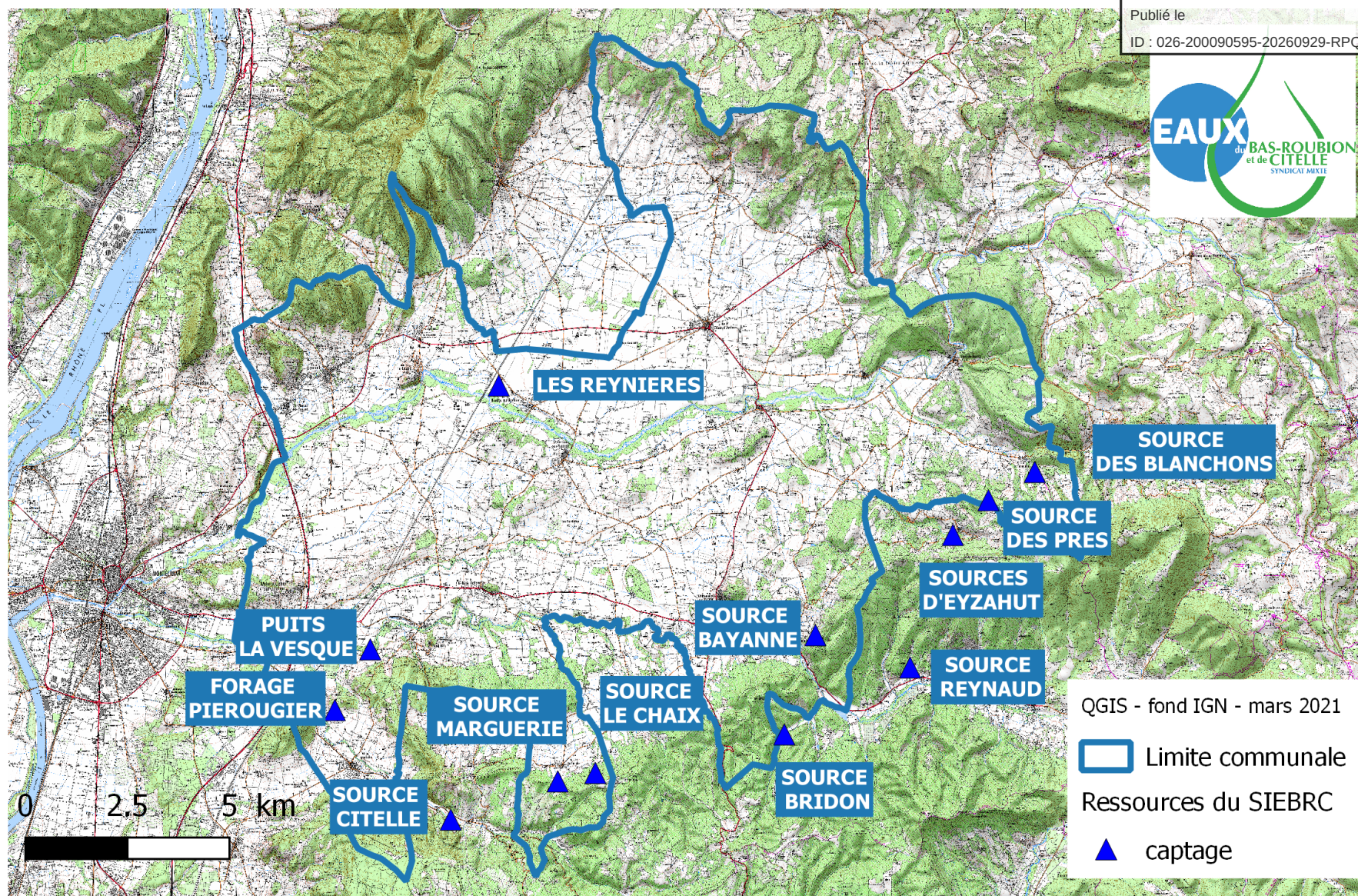


Figure 2 Cartographie des ressources du SIEBRC

Les stations de traitement

Pour assurer une eau de qualité, le service s'appuie sur 8 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Pompage des Reynières	Désinfection au chlore gazeux (direction Arentieux) Chloration javel (direction la Motte)
Production et traitement de la Touche Quartier Marguerie	Désinfection aux ultra-violets
Production Eyzahut – Le Diviso	Désinfection au chlore gazeux
Local de Traitement de Souspierre (Bridon / Combe Reynaud)	Désinfection au chlore gazeux
Sources de Rochebaudin	Pompe javel sur la source des Plaines/ Les près (2021 : asservissement de la pompe doseuse au débitmètre) Auget mécanique sur la source du village / Les Blanchons
Réservoir de Rotary	Désinfection au chlore gazeux
Réservoir de Montboucher	Chloration complémentaire pompe doseuse javel asservie
Captage Citelle	Chloration pompe doseuse javel asservie

Le réseau

◆ Au 31/12/2025 : Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 487.28 kilomètres.

Données 2024 : 488.31 km au total

Les réservoirs

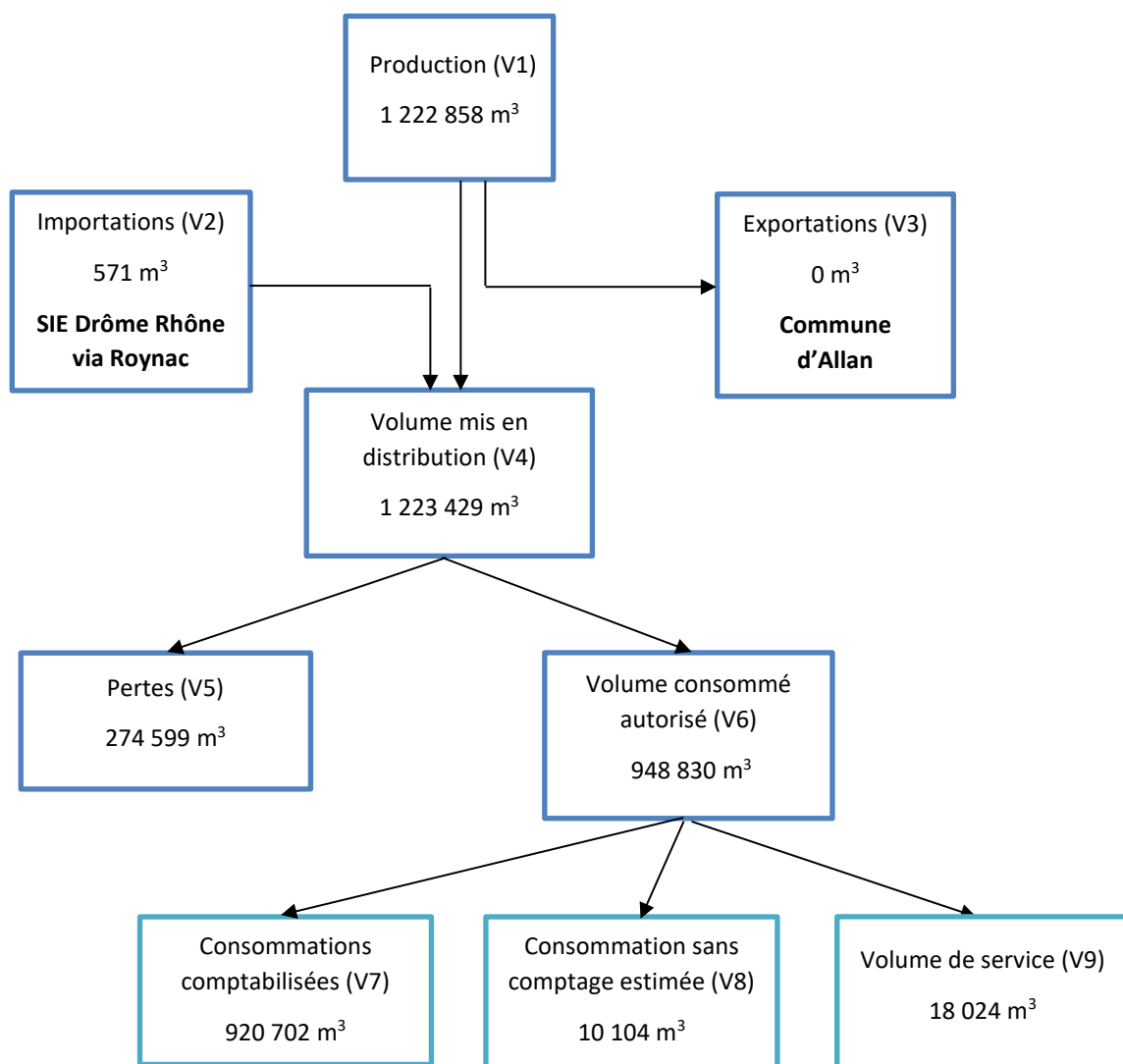
Le service d'eau potable s'appuie sur 32 ouvrages de stockage.

Nom	Commune	Capacité de stockage	Commentaire	Station de reprise
Réservoir de la Motte	CHAROLS	1500m3 + 175 m3 + 175 m3	3 cuves	X
Réservoir de Serre Gland	CHAROLS	100m3	Parcelle 26078 ZH 130 à GFA	
Réservoir de Clérieux	La BATIE ROLLAND	175m3 + 175 m3	2 cuves Parcelles 26031 ZM 39 et ZM 40 à des particuliers	
Réservoir de Châteauneuf	LA BEGUDE DE MAZENC	200 m3		
Réservoir de Pierry	LA BEGUDE DE MAZENC	175 m3 + 175 m3		X
Cuve de Saint Paulet	LA BEGUDE DE MAZENC	10 m3	Parcelle 26045 C 366 à un particulier	
Réservoir de l'Arentieux	SAUZET	1 000 m3	1 cuve	X
Réservoir Valla Blanc	LA LAUPIE	300 m3	Mis en service en 1987 Parcelles à la commune de la Laupie	
Réservoir Chant d'Etoile	LA ROCHE SUR GRANE	4 m3	Permet l'achat d'eau au SIE Drôme Rhône	
Réservoir Marguerie	LA TOUCHE	190 m3	Parcelle à la commune de La Touche	
Réservoir le Chaix	LA TOUCHE	10 m3	Parcelle 26352 C 166 à un particulier	
Réservoir de l'Armourier	PONT DE BARRET	2 x 175 m3		X
Réservoir le Diviso	PONT DE BARRET	500 m3		
Réservoir les Touches	PONT DE BARRET	200 m3	Parcelle à Scout de France	
Réservoir de Ganaron	PUYGIRON	150 m3		X

Réservoir Puygiron – Haut service	PUYGIRON	200 m3		
Réservoir Charrier	PUY SAINT MARTIN	10 m3		
Réservoir du cimetière	PUY SAINT MARTIN	200 m3	Parcelle à la commune de Puy St Martin	X
Réservoir de la Pigne	PUY SAINT MARTIN	300 m3	Parcelle à la commune de Puy St Martin	X
Réservoir du village Les Blancs	ROCHEBAUDIN	52 m3	Mis en service : 1927 2 cuves Parcelle à un particulier	
Réservoir des Près	ROCHEBAUDIN	50 m3	Mis en service 1968, régularisation du foncier, acquisition par SIEBRC en 2022	
Réservoir de Berriane	ROYNAC	150 m3		X
Réserve du Fangeas	ROYNAC	4 m3		
Réservoir les Girards	ROYNAC	100m3		X
Réservoir de l'Agha	SAINT GERVAIS SUR ROUBION	2 x 250 m3		
Réservoir de la Montagne	SAINT MARCEL LES SAUZET	175 m3		
Réservoir de Salettes	SALETTES	150 m3		
Réservoir de Sauzet – Haut service	SAUZET	300 m3	Parcelle à Sauzet	
Réservoir de Souspierre	SOUSPIERRE	20 m3	Identifié également comme ouvrage de production	
Réservoir Rotary	ESPELUCHE	300 m3		
Réservoir d'Espeluche	ESPELUCHE	300 m3		
Réservoir de Montboucher	MONTBOUCHER	400 m3		

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de

Les volumes mis en œuvre dans le service d'eau potable peuvent être présentés de la manière suivante :



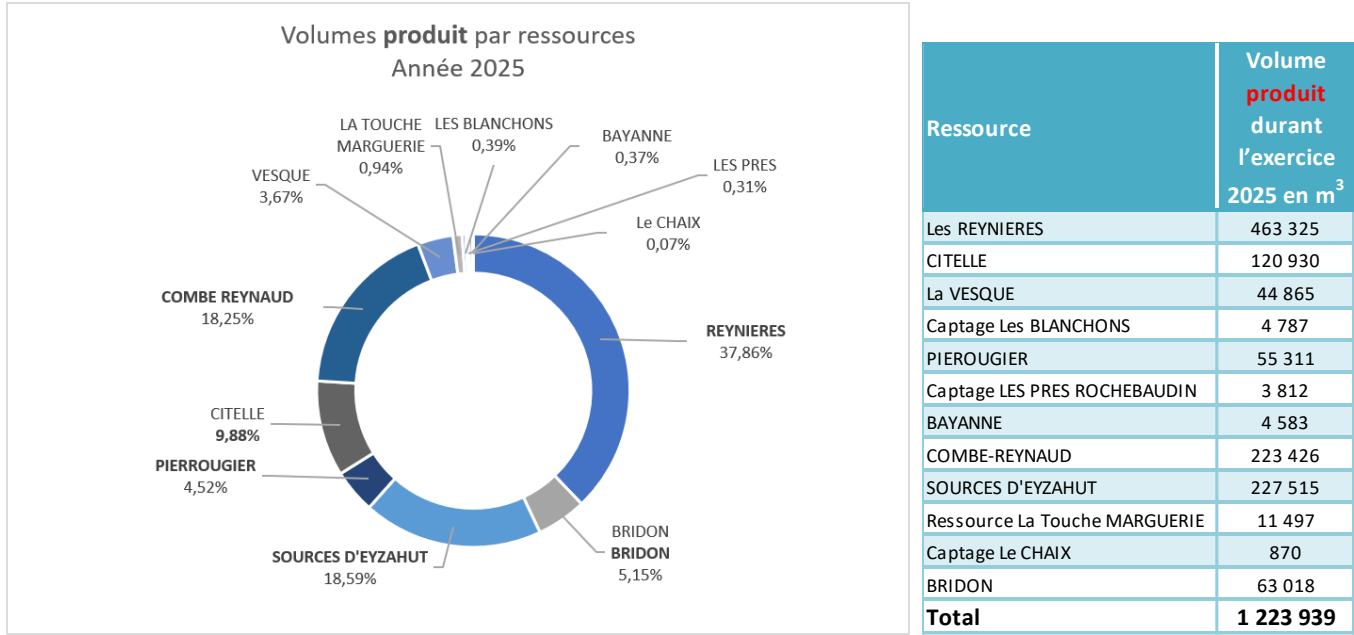
Les volumes présentés ci-dessus ont été extrapolés sur la période de relèvement puis ramenés sur 365 jours afin de se conformer au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Détails des prélèvements

Les volumes présentés ci-dessous correspondent à une année calendaire.

Ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³
Les REYNIERES	452 043	590 409	615 114	373 999	463 325
CITELLE	166 939	138 922	104 557	82 800	120 930
La VESQUE	62 595	38 738	52 698	91 726	44 865
Captage LES BLANCHONS	5 185	5 502	4 988	3 822	4 787
PIEROUGIER	126 791	157 527	129 843	77 375	55 311
Captage LES PRES ROCHEBAUDIN	6 023	5 003	5 028	3 701	3 812
BAYANNE	4 013	3 097	5 890	6 542	4 583
COMBE-REYNAUD	62 564	50 887	130 375	193 192	247 844
SOURCES D'EYZAHUT	258 514	184 972	176 524	251 117	227 515
Ressource La Touche MARGUERIE	16 279	15 600	11 462	16 409	11 497
Captage LA CHAIX	693	799	2298	981	870
BRIDON	418 684	298 973	189 089	135 203	68 771
Total	1 580 323	1 490 429	1 427 866	1 236 867	1 254 110

Répartition des volumes produits par ressource, sur l'année 2025



NB : Les volumes prélevés peuvent différer des volumes produits (exemple Bridon + Combe Reynaud)

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Taux de conformité	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025	Taux de conformité
			Exercice 2024			Exercice 2025
◆ Microbiologie	106	3	97,2%	74	3	95,9%
◆ Paramètres physico-chimiques	115	2	98,3%	74	0	100,0%

Détail des non-conformités :

Eau distribuée

Paramètres Microbiologiques	Origine de l'analyse	Date	Localisation	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Escherichia coli (E. coli)	ARS	18/06/2025	Réseau communal de La Touche - 2601000101	µg/l	0	19,00	LA TOUCHE - Ecole
Escherichia coli (E. coli)	ARS	18/06/2025	Réseau communal de Rochebaudin - 2601000101	µg/l	0	42,00	ROCHEBAUDIN - Village
Entérocoques	ARS	18/06/2025	Réseau communal de La Touche - 2601000101	µg/l	0	2,00	LA TOUCHE - Ecole
Escherichia coli (E. coli)	ARS	23/10/2025	Réseau communal de La Touche - 2601000101	µg/l	0	1,00	LA TOUCHE - Ecart Est

LA TOUCHE ECOLE – 18.06.2025

Le générateur UV était arrêté sans que l'alarme ne soit sortie. A la réception de la non-conformité, les abonnés ont été prévenus que l'eau était impropre à la consommation. Le générateur UV a été remis en service, des chlорations ponctuelles ont été réalisées les 20, 21 et 22/06/2025. De l'eau en bouteille a aussi été distribuée aux abonnés. La contre analyse du 21/06/25 était conforme.

ROCHEBAUDIN VILLAGE – 18.06.2025

L'auget basculant de la chlорation mécanique était bloqué. A la réception de la non-conformité, les abonnés ont été prévenus que l'eau était impropre à la consommation. L'auget basculant a été débloquent afin de remettre en service la chlорation, des chlорations ponctuelles ont été réalisées les 20 et 21/06/2025. De l'eau en bouteille a aussi été distribuée aux abonnés. La contre analyse du 20/06/25 était conforme.

LA TOUCHE – ECART EST (Le Chaix) – 23.10.2025

La non-conformité fait suite à de fortes pluies le 20/10/25. A la réception de la non-conformité des chlорations ponctuelles ont été réalisées dans le captage et le réservoir. La mise en place d'un système de chlорation à auget basculant en fixe est en cours.

Eau point de mise en distribution : RAS

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97.31%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

Indicateurs de performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3, P107.2)

AU 31/12/2025

◆ Rendement du réseau (P104.3)

- A l'échelle du SIEBRC : 77.56 %
- A l'échelle de l'ex Bas Roubion : 76.17 %
- A l'échelle de l'ex Citelle : 85.98 %

Données 2024 : 73.62 % (Bas Roubion : 76.51 %, Citelle : 68.21 %)

Données 2023 : 70.77 % (Bas Roubion : 71.43 %, Citelle : 68.29 %)

Les performances du réseau global sont remontées cette année. Sur la partie Bas Roubion, une légère baisse observée, il reste donc des améliorations, les résultats ne sont pas suffisants pour attendre l'objectif attendu contractuellement par la SAUR.

Sur la partie Citelle, des objectifs de performances ont été fixés qu'à partir de 2025, des travaux de restructuration du réseau ont été réalisés par le Syndicat, une très belle progression du rendement est observée en 2025.

Définition : Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$(V7+V8+V9+V3)/(V1+V2)$$

Pour mémoire, un objectif de rendement de 80.9% (ILP 1.27) en 2025 a été fixé sur le Bas Roubion, et 70% (ILP 3.47) en 2025 pour Citelle dans le cadre du contrat de délégation de service publique.

Année	Objectif de rendement IDM Hors Espeluche et Montboucher	Indice Linéaire de Pertes Hors Espeluche et Montboucher	Objectif de rendement IDM Hors Espeluche et Montboucher	Indice Linéaire de Pertes Hors Espeluche et Montboucher
2019	78,30%	1,41		
2020	79,00%	1,37		
2021	79,70%	1,32		
2022	80,50%	1,27		
2023	80,60%	1,27		
2024	80,80%	1,27		
2025	80,90%	1,27	70%	3.47
2026	81,10%	1,27	72%	3.15
2027	81,20%	1,27	74%	2.85
2028	81,40%	1,27	76%	2.57
2029	81,50%	1,27	78%	2.29
2030	81,70%	1,27	81.7 %	1.60

◆ Indice linéaire de consommation

- A l'échelle du SIEBRC : 5.34 m³ / jour / km
- A l'échelle de l'ex Bas Roubion : 5.07 m³ / jour / km
- A l'échelle de l'ex Citelle : 6.93 m³ / jour / km

Données 2024 Siebr : 5,03 m3/jour/km

Données 2023 Siebr : 5,25 m3/jour/km

Définition : L'indice linéaire de consommation correspond aux volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)

D'après des références de l'agence de l'eau, le réseau du SIEBRC peut être considéré comme RURAL :

Catégorie de Réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
IL Consommation	ILC < 10 m3/j/km	10 ≤ ILC < 30 m3/j/km	ILC ≥ 30 m3/j/km

◆ Volume vendu /volume mis en distribution

- À l'échelle du SIEBRC: 75.26 %

Données 2024 : 71.09 %

Données 2023 : 68.36 %

◆ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

- À l'échelle du SIEBRC : 1.70 m³ / jour / km

Données 2024 : 1.96 m³/j/km

Données 2023 : 2.34 m³/j/km

◆ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

- À l'échelle du SIEBRC : 1.54 m³ / jour / km
- À l'échelle de l'ex Bas Roubion : 1.59 m³ / jour / km
- À l'échelle de l'ex Citelle : 1.13 m³ / jour / km

Données 2024 : 1.80 m³/j/km pour le SIEBRC, 1.49 m³/j/km pour le SIEBR, 3.08 m³/j/km pour Citelle

Données 2023 : 2.17 m³/j/km pour le SIEBRC, 1.96 m³/j/km pour le SIEBR, 3.25 m³/j/km pour Citelle

Indicateur correspondant à l'ancien rendement primaire.

Définition : Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Définition : Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Type de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
IL pertes	m ³ /j/km	m ³ /j/km	m ³ /j/km
BON	≤ 1,5	< 3	< 7
ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
MEDIOCRE	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
MAUVAIS	> 4	> 8	> 15

D'après les indices de référence de l'agence de l'eau, les performances du réseau du SIEBRC peuvent être qualifiées d'acceptable.

◆ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

- À l'échelle du SIEBRC: 0.61 %

Données 2024 : 0.59 %

Données 2023 : 0.89 %

Définition : Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Détail des travaux réalisés en 2025

Les travaux sur le réseau :

COMMUNE	QUARTIER	MONTANT HT	LINEAIRE	DIAMETRE	MATERIAUX	NB BCHTS	ENTREPRISE
LA BATIE ROLLAND	RD540 Tranche Opt. EST	325061	554	60, 150	FONTE	65	RIVASI
MONTBOUCHER	Ch. de Ravisate	6727,61	132	50	PEHD	0	SAUR
SAUZET	La Richarde	8838,15	Cpt Secto	Cpt Secto		0	SAUR
SAUZET	Route de Crest	10422,1	Cpt Secto	Cpt Secto		0	SAUR
PONT DE BARRET	St Les Iles	9856,33	Cpt Secto	Cpt Secto		0	SAUR
CLEON D'ANDRAN	ch. de Miomeye	7144,71	33	90	PVC	0	BON TP
ESPELUCHE	Qt La Condamine	2876,37	45	25 et 40 PEHD	PEHD	0	SAUR
ESPELUCHE	Ch. de Chamrond	21773,32	0	32	PEHD	2	SAUR
LA LAUPIE	Vieux Village	6431,78	0	32	PEHD	2	SAUR+BRAJA
MONTBOUCHER	Chemin des Chênes + Petit Bois +	378112	1125	150	Fonte	19	RIVASI
PUY SAINT MARTIN	Aménagement traverse tranche 1	266916,5	566,1	100+150	Fonte	19	SORODI
SAINT MARCEL LES SAUZET	Carrefour du Panorama	33445,5	93	150	Fonte	0	SORODI
SAUZET	Allée des Chênes	81423,5	182	60+100+125	Fonte	15	RIVASI
PONT DE BARRET	Rte de Félines HS + impasses du four à chaux + impasse des carrières	130123,07	359	60+150	Fonte	8	SORODI
	Total	1 289 151,94 €					

Les travaux pour les lotissements :

COMMUNE	QUARTIER	LINEAIRE	DIAMETRE	MATERIAUX	NBRE BRCHTS	ENTREPRISE
PONT DE BARRET	Le Clos de L'Armourier	139	100+60	Fonte	14	DESMARAIS TP
PUYGIRON	Les Terres du Moulin		60	Fonte	16	ALLIANS TP

Tarification de l'eau et recettes du service

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le prix de l'eau est constitué d'une part syndicale (abonnement et consommation) et d'une part délégataire (abonnement et consommation) sur l'ensemble du territoire.

◆ Délibération du 12/12/2025 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la part collectivité

		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part SIEBRC			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	48	48
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³ de 1 à 1 000 m ³	0.63	0.63
	Prix au m ³ de 1 000 à 3 000 m ³		
	Prix au m ³ supérieur à 3 000 m ³		
Part du délégataire (SAUR)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur Ø 15	51,3	50.96
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	0,6508	0.6465
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5	5.5
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1023	0,098
	Redevance performance réseau (Agence de l'Eau)	0.01	0,0306
	Redevance consommation (Agence de l'Eau)	0,43	0,39

◆ La part délégataire est actualisée selon la formule prévue au contrat de DSP, ainsi que les frais d'accès au service inscrits au Règlement de service annexé au Contrat de DSP avec SAUR.

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type BAS ROUBION ET CITELLE	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €
SIEBRC : Part fixe annuelle	48,00	48,00	48,00
SIEBRC : Part proportionnelle	75,60	75,60	75,60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	123,60	123,60	123,60
SAUR : Part fixe annuelle	50,58	51,30	50,96
SAUR : Part proportionnelle	77,42	78,10	77,58
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	128,00	129,40	128,54
Redevance pour prélèvement préservation ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,34	12,28	11,76
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80		
Redevance performance réseau (Agence de l'Eau)		1,20	3,67
Redevance consommation (Agence de l'Eau)		51,60	46,80
TVA	16,27	17,49	17,29
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,41	82,57	79,52
Total	312,01	335,57	331,66
Prix TTC au m³	2,60	2,80	2,76

Recettes

- ◆ En 2025, le montant global des recettes de ventes d'eau s'élève au 31/12/2025 à 2 481 951 € TTC.

Les données sont issues des déclarations de la SAUR dans le cadre de leur rapport annuel de délégataire.

Définition : Ce montant correspond à la somme TTC de toutes les factures d'eau émises comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

Financement des investissements

Branchements en plomb

Depuis le 25/12/2013, la législation précise que la teneur en plomb ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
◆ Nombre total des compteurs	9 223	9 303	9 371
◆ Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	9	5	1
◆ Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Moins de 300	Moins de 200	Moins de 200

Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
◆ Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 065 760 €	202 934 €	1 682 726 €

Le détail des travaux a déjà été présenté au chapitre « indicateurs de performances ».

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2025
◆ Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 657 431. 61 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL) et abandons de créances réalisés par l'opérateur.
- 22 403.47 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0243 €/m³ pour l'année 2025.

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 925	18.121*	18.121*	18346
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2.58	2.60	2.80	2,76
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92.4 %	95.3 %	97,20%	95,90%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100,00%	98,30%	100,00%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.2 %	70.8 %	73,6%	77,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2.5	2.3	2	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2.3	2.2	1,8	1,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.08	0.89	0,59	0,61
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75.5 %	87.1 %	84,5%	87,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0.0031	0	0,012	0,0243

* les données avant 2023 renseignées dans les RAD étaient erronées, elles comprenaient la population de 4 communes limitrophe au périmètre du SIEBRC non-membre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 026-200090595-20260929-RPOS2025-AU



ÉDITION 2026

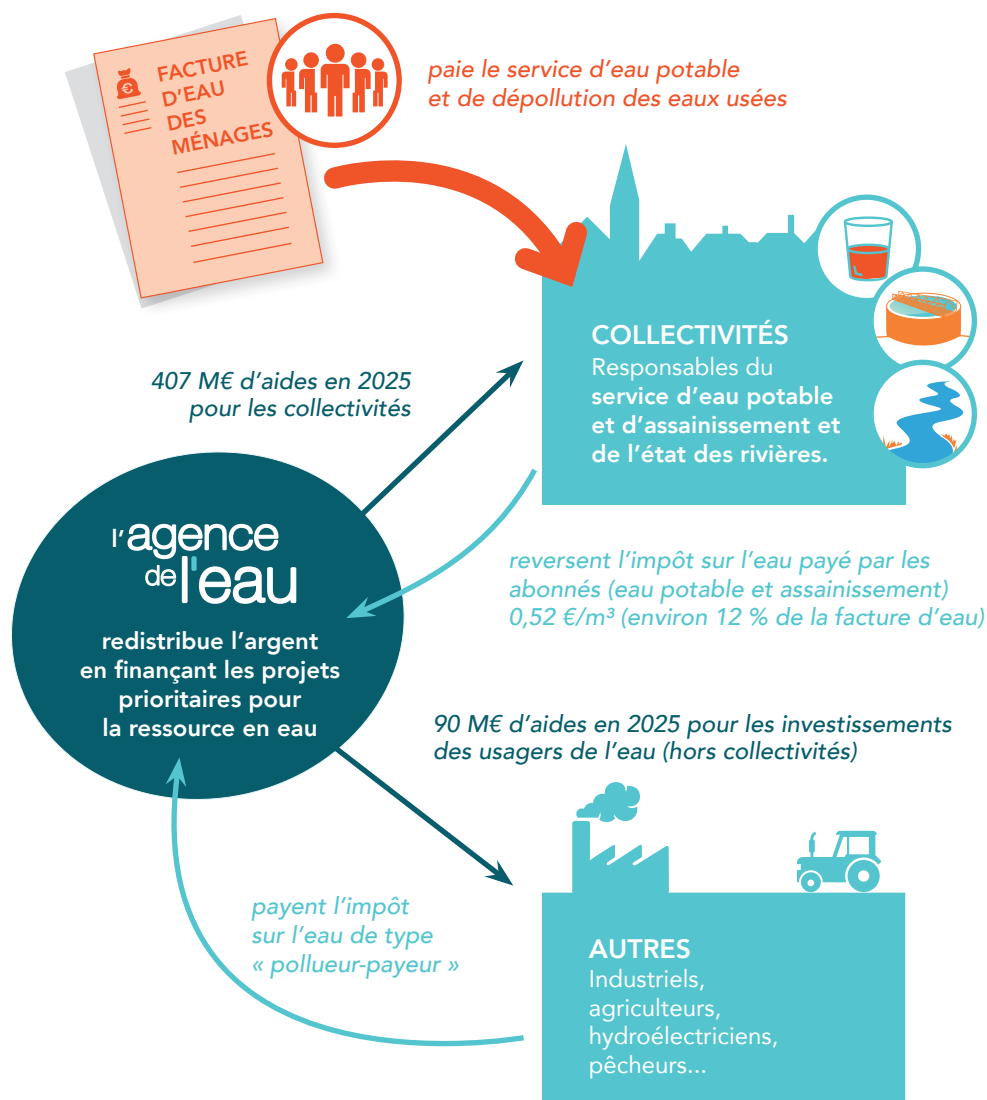
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau**.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.



SAUVONS
L'EAU!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

► Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser **23 Mm³** : **9,3 Mm³** pour l'eau potable, **9,8 Mm³** pour l'agriculture et **3,5 Mm³** pour l'industrie et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément, **12 Mm³** substitués pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

► Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer **1617 ha de zones humides**.

L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

► Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.

160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

► Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

► Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques...).

► Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

► Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

► Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

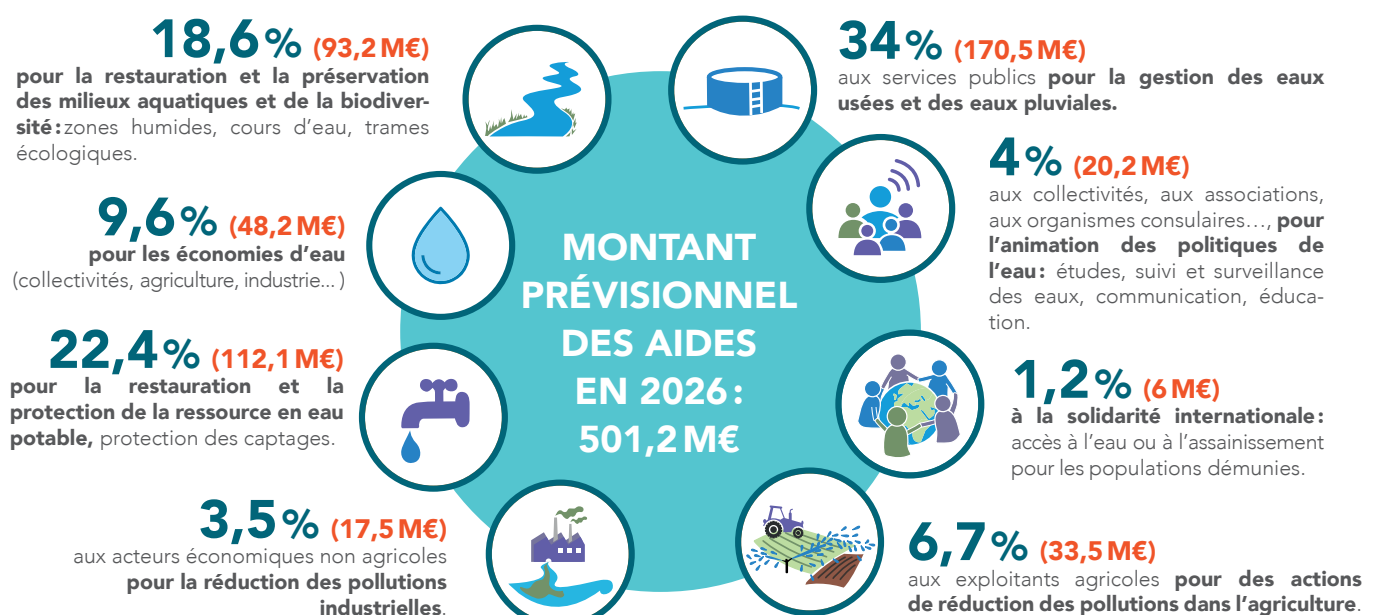
L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



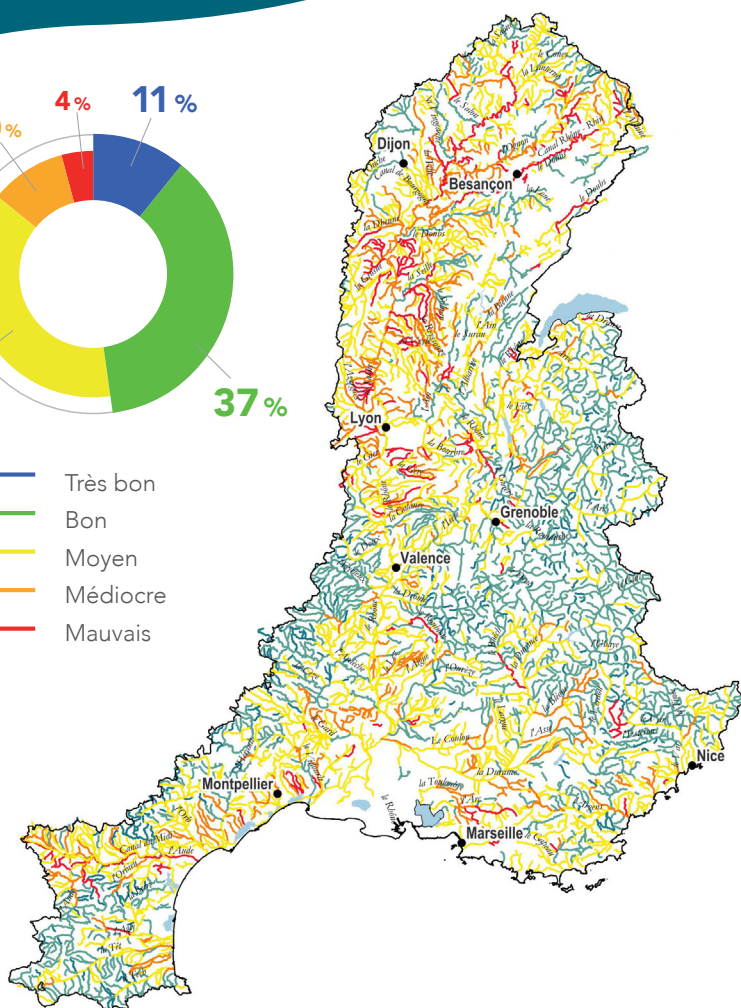
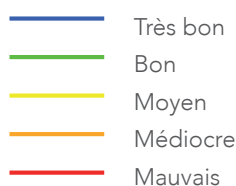
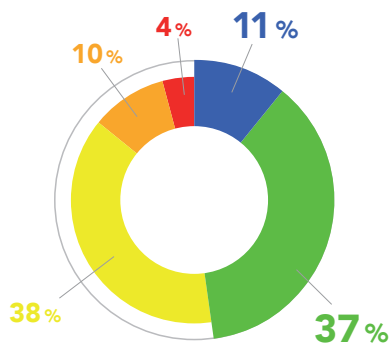
Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.



QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données État des lieux 2025



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 026-200090595-20260929-RPQS2025-AU

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

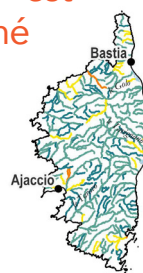
L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.

91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes